

(suite de la page 3) liée à la soudaineté ou à la constance du risque. Car si, du point de vue de leur caractérisation objective, ces risques paraissent assez proches, les souffrances qui en résultent sont radicalement différentes. Ce qui compte, du point de vue psychologique, en effet, ce n'est pas la nature physique du risque mais le rapport entre l'homme et ce risque: le rapport de

pouvoir ou d'impuissance de l'habileté et des savoir-faire de prudence sur la maîtrise du risque et sur la santé. Ou, pour le dire autrement, la souffrance ne dépend pas du risque mais de l'activité (au sens ergonomique du terme) et du pouvoir de remanier cette dernière en vue de maîtriser tel ou tel risque. |

IST 
A la Carte)

Accidents et maladies: des racines communes?

❖ David Vernez, IST



Déjà connu des lecteurs de Spécial-IST (réseaux de Petri N° 5, recherche en santé au travail N° 13), David Vernez est co-rédacteur de ce numéro. Normal: c'est un des experts de la maison en matière de sécurité au travail et notre premier violon en analyse de risque.

A propos, saviez-vous qu'avant le XIXe siècle, le rôle du chef d'orchestre était tenu par le premier violon? (CAB)

C'est le caractère soudain, involontaire et inattendu de la manifestation d'un risque qui nous permet de le qualifier d'accident. A l'opposé, c'est le caractère permanent ou récurrent de la situation à l'origine, par exemple, d'une maladie professionnelle qui détermine son appartenance à la catégorie des risques chroniques. Une distinction sémantique, dont les implications pratiques sont conséquentes mais qui ne résiste pourtant pas un examen phénoménologique.

Le risque chronique a de tout temps été distingué du risque aigu: d'un côté l'exposition régulière et durable à un stress domageable et de l'autre, l'accident perçu au sens d'événement soudain, involontaire et inattendu. On imagine aisément que l'origine de cette distinction est à la fois historique et culturelle: - historique parce qu'il faudra attendre l'émergence des premières études épidémiologiques pour que les atteintes chroniques soient abordées de façon rigoureuse, au contraire des accidents dont l'occurrence est plus immédiatement reconnaissable; - culturelle parce que le caractère involontaire et inattendu de l'accident suggère l'intervention d'une cause exogène encore souvent perçue comme une force extérieure, non maîtrisable: «c'est pas de chance, c'est Dieu qui l'a voulu, ça devait pas être son jour», etc...

Une distinction qui perdure

Le développement de la statistique et de l'analyse probabiliste a largement fait reculer ce point de vue, du moins dans le monde professionnel. La distinction entre ces deux manifestations du risque perdure toutefois, probablement largement pour des raisons pratiques: distinction juridique ou en tout cas actuarielle entre les maladies et accidents professionnels, compartimentage des professions et organismes impliqués dans la prévention et la prise en charge des risques, etc...

On peut s'interroger, à l'heure actuelle, sur la pertinence de la distinction «spontanée» existant entre l'accident et les effets de l'exposition chronique. Est-il juste de considérer que ces deux formes de risques sont fondamentalement différentes?

Que penser, par exemple, des expositions subaiguës, qui peuvent aussi être soudaines et/ou involontaires, mais dont le caractère répétitif est directement lié à des conditions durables de travail ?

Une brièveté longuement mûrie

La soudaineté attribuée à l'accident est toute superficielle. On sait depuis longtemps, et en particulier depuis le développement des théories de l'accident qui sous-tendent les techniques systématiques d'analyse¹, que l'occurrence d'un accident est l'aboutissement d'un processus pouvant être très long. La condition nécessaire à l'occurrence de l'accident est l'établissement d'une situation potentiellement dangereuse.

Ce dommage en devenir ou cette énergie latente sont alors « libérés » par un événement déclencheur, dont la survenue est souvent aléatoire. C'est le chariot élévateur qui heurte une pile en équilibre précaire, la rupture d'une conduite qui provoque un mélange de produits incompatibles, bref : l'allumette en face du pétard. Ramener l'accident à ce seul événement soudain est aussi réducteur que de ne considérer d'un iceberg que sa partie émergée. Non, l'essentiel de l'accident réside dans la situation pathogène sous-jacente, qui est durable, voire chronique.

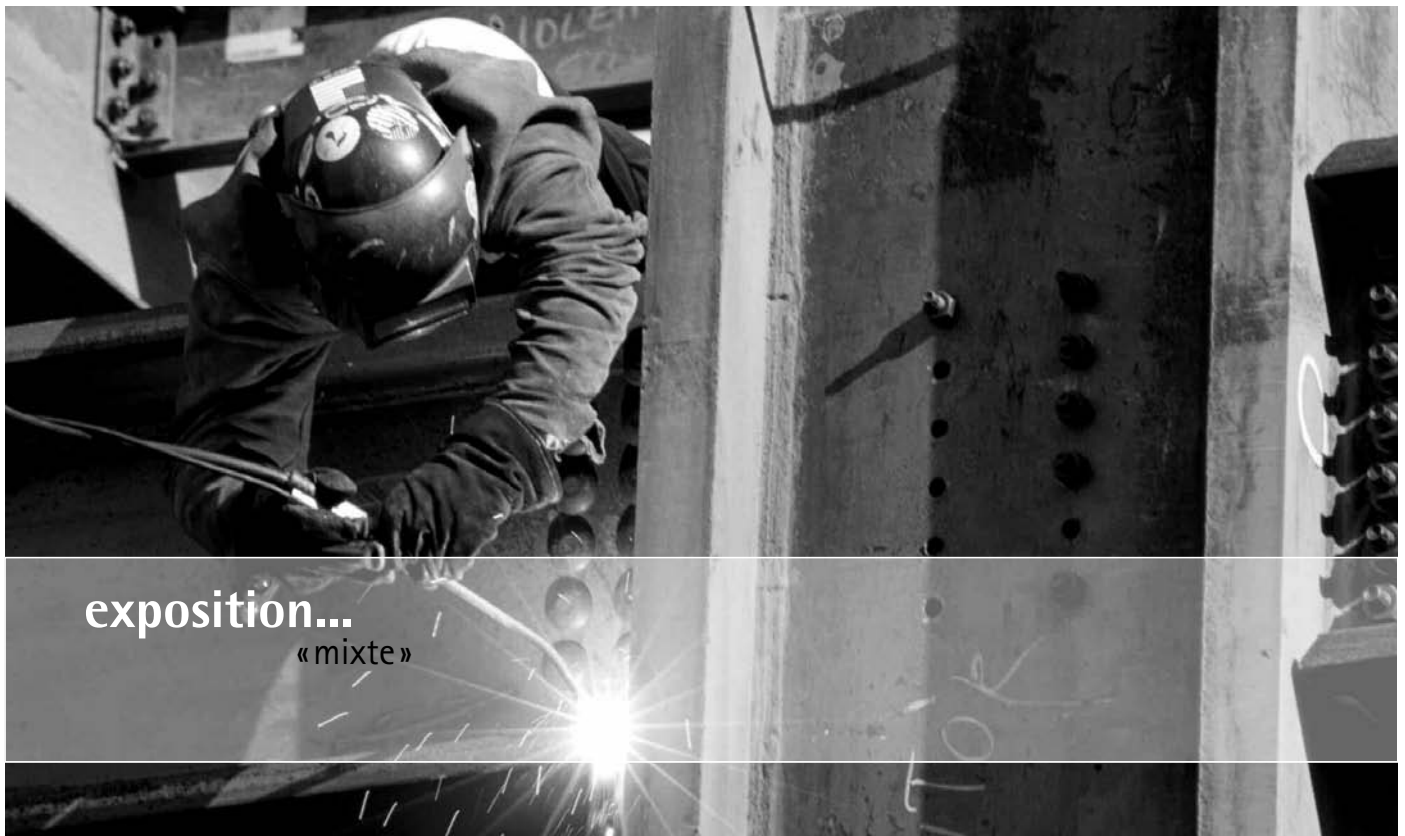
Ce dernier n'a d'inattendu voire d'involontaire que l'excuse de ne pas être issu d'un désir nécessairement conscient.

Petites phrases assassines

Un problème de culture et d'appréciation individuelle du risque donc, qui rappelle furieusement celui des conditions d'émergence d'une situation chronique d'exposition. Quel ingénieur de sécurité ou quel hygiéniste du travail n'a jamais entendu les fameux « on a toujours fait comme ça, c'est pas dangereux si on fait attention » ou le très populaire « il ne nous est jamais rien arrivé / personne n'est jamais tombé malade » ? De telles réactions montrent que le risque perçu est largement inférieur à l'objectif de sécurité que se donne chaque individu, indépendamment des conditions extérieures. Un facteur malheureusement tristement commun, à même d'inhiber toute velléité d'amélioration à caractère technique ou organisationnel.

Attaquer le problème à la racine

Pour des questions pratiques, notamment en ce qui concerne la prise en charge des cas, il est utile de distinguer les risques aigus des risques chroniques. Lorsqu'il s'agit de prévention, cette différenciation n'est pas justifiée. Le confinement de la



Involontaire ou juste non désiré ?

Des considérations similaires peuvent être faites en ce qui concerne les autres propriétés de l'accident. On imagine volontiers que l'occurrence de l'accident est une surprise et que son déclenchement est tout sauf intentionnel. Il est toutefois naïf de croire que la situation potentiellement dangereuse est, elle, totalement involontaire ou inattendue. Le facteur humain joue un rôle, passif ou actif, crucial dans l'établissement des conditions accidentogènes. Que le risque soit connu et accepté comme tel, méconnu ou sous-estimé, l'homme reste au cœur du problème. C'est cet « objectif de risque individuel » (risk target), comme le qualifie Gerald Wilde dans sa théorie polémique sur l'homéostasie du risque, qui détermine notre comportement face au risque.

notion d'accident à sa seule définition juridique est une réduction dangereuse qui ne résiste pas à un examen phénoménologique. Dans cette vision, l'accident se réduit essentiellement aux propriétés de l'événement déclencheur. Or, quoique nécessaire, ce dernier joue un rôle relativement modeste en comparaison des autres facteurs de causalité de l'accident... Bref, notre nomenclature de l'accidentologie prend l'eau de toute part. Il est temps de réviser les définitions de notre Manuel illustré du parfait-spécialiste-MSST, histoire d'accorder à la culture de la santé/sécurité (individuelle et d'entreprise) le rôle central et commun qui est le sien dans les conditions d'occurrence des accidents et des maladies professionnelles. |

¹ Je pense en particulier à l'analyse des accidents par l'arbre des défaillances.